

PROCES VERBAL DE L'UFR SCIENCES HUMAINES DU 5 JUIN 2018

Membres présents ou représentés :

Enseignants : Mmes et MM : BONFAIT Olivier (procuration à JEGOU Anne), CAMBERLIN Pierre, CHAPPE Julien (procuration à MINONDO-KAGHAD Brigitte), ESPOSITO Arianna (procuration à KOSSMANN Perrine), JEGOU Anne, KOSSMANN Perrine, LEFEBVRE Sabine (procuration à KOSSMANN Perrine), LELEU Arnaud, MINONDO-KAGHAD Brigitte, RAUWEL Alain (procuration à VIGREUX Jean), SALES-WUILLEMIN Édith (procuration à MINONDO-KAGHAD Brigitte), THIBAUT Jean-Pierre, VIGREUX Jean, ZARA Vasco.

Usagers : Mmes et MM : DUARTE Marion, GRENOUILLET Marius (procuration à THOMAS Jeffrey), LAMANT Elodie, PICHON Valentin (procuration à THOMAS Jeffrey), THOMAS Jeffrey.

Personnel Biatss : Mmes et MM : CLAIR Florence (procuration à FINOT Sébastien), FINOT Sébastien, VANESSE-URBAIN Claire.

Membres extérieurs : Mmes et MM : LOCHOT Éliane, MAGNIEZ Sophie

Absents excusés : Mmes et MM : GAIMARD Maryse, ADAMIAK Ambre, AMA Jean-Baptiste, COLSON Marie-Hélène, DELAGE Juliette, DEVRY Pierre, DOLE Loïc, FLATTOT Arthur, HOMMEY Mathilde, LACROIX Candice, SIBERT Tristan, BESSE Pierre, DAURE Pierre-Henri, GUICHARD Vincent, THIERRY Anne.

Invités : Mmes et MM : Philippe SALVADORI (Président du conseil), Y. EL HANBALI et S. CHAPOTOT

Le doyen ouvre la séance à 17h30 et remercie les présents.

1 – Approbation du PV du conseil du 5 avril :

Le PV du 5 avril 2018 est adopté à **l'unanimité moins une abstention**.

2 – Informations générales

- Le taux de réussite à la première session des examens de L1 est généralement en baisse par rapport aux années précédentes. Il est trop tôt pour donner une signification à ce phénomène.
- Les examens se sont déroulés généralement de façon satisfaisante, mais on note la récurrence du problème des surveillances dans certaines disciplines ou de la part de certains collègues. Le doyen rappelle que les surveillances, comme les corrections, sont des obligations du service des enseignants, et que le personnel BIATSS ne peut ni ne doit en être chargé, sauf cas d'urgence. Par ailleurs, le doyen fait part d'une tentative de fraude en L2 de musicologie, d'autant plus grave qu'elle a un caractère collectif et qu'elle a révélé, après interrogatoire des suspects, des pressions exercées par certains étudiants sur un de leurs camarades pour le contraindre à cet acte délictueux. En accord avec le directeur du département, une séance avec tous les étudiants de musicologie sera organisée à la rentrée de septembre pour leur rappeler leurs devoirs.
- Suite à une question écrite de M. THIBAUD, il est rappelé que les jurys d'examen sont composés **annuellement** et que **seuls les membres peuvent délibérer et voter**. Il n'est pas prévu de suppléants.

3 – Point financier, conventions, subventions.

- Budget rectificatif :

Youssef EL HANBALI présente le budget rectificatif (BR) et en profite pour rappeler aux membres du conseil que dorénavant, il n'y a plus qu'un seul BR par exercice comptable.

Ce BR porte essentiellement sur l'inscription de recettes nouvelles dont l'inscription permettra l'ouverture des crédits. Parmi ces recettes, on citera :

- Règlement des droits d'inscription par le PESM pour l'année 2017-2018 : 5 292 €.
- Prélèvement sur le fonds de roulement de 11073 € pour solder les équipements pédagogiques de 2016.
- Reversement des reliquats de formation continue : 31 763 €
- Le règlement par les IFSI des heures d'enseignement dont ils ont pu bénéficier à hauteur de 4 000€.
- Réajustement des crédits salaires du programme ANR du laboratoire THEMA.

Le budget rectificatif est voté à l'unanimité.

- Convention de partenariat avec l'ENSA Dijon pour la publication « La ville au cinéma » sous la direction d'Isabelle MARINONE et d'Hélène ROBERT, portant subvention de 200 euros :
- **unanimité.** (voir document annexé)
- Subvention à l'édition d'une Histoire de l'université de Bourgogne par les EUD : une demande a été déposée par M. DUCHENE, directeur des EUD, pour un projet en cours depuis une dizaine d'années et qui est presque achevé ; toutefois ce projet d'histoire, dirigé par un ancien président de l'université, n'a pas associé en tant que tel le département d'Histoire.
Mmes LOCHOT et Magniez témoignent de la qualité du projet qui vise un public large.
M. VIGREUX rappelle les contraintes imposées par le plan de retour à l'équilibre financier et s'étonne que la même demande ne semble pas avoir été faite aux autres composantes.

La demande est **rejetée à l'unanimité moins deux abstentions**.

4 – Modifications des fiches filières.

De nombreuses modifications ont été proposées, heureusement le plus souvent sur des points de détail ou de terminologie (voir document annexé). Un débat s'engage cependant sur l'UE transdisciplinaire inscrite dans les parcours d'Histoire, d'Histoire de l'art et de Géographie, auquel on ajouterait un enseignement de sociologie, mais sans y accepter d'étudiants en sociologie pour des raisons de nombre. M. CAMBERLIN souhaite qu'au moins pour les étudiants de géographie une possibilité soit ouverte de suivre un enseignement en économie déjà existant dans le département d'économie.

En écho au débat des conseils précédents, le doyen rappelle que le financement du nouveau cours en sociologie peut s'effectuer en passant tous les cours de cette UE de 18 à 12 h, ce qui serait peu pédagogique, ou bien en finançant la création de 18 h CM : sa préférence va à cette option, que l'on tentera d'inscrire dans notre dotation budgétaire.

Claire VANESSE-URBAIN attire l'attention sur le problème technique de la mise en place de la modélisation des choix offerts entre les UE d'ouverture et les UE transversales. La complexification des parcours est une tendance lourde, qui pourrait s'aggraver avec les modifications de l'arrêté sur les licences.

Les modifications des fiches filières des licences sont votées à l'unanimité moins une abstention.

Concernant les masters, des modifications ont été apportées sur le déroulement des stages (notamment en psychologie), ou sur la création de séminaires de spécialité par période en Histoire de l'art ainsi que des enseignements méthodologiques, l'ensemble sans coûts supplémentaires.

Concernant le M2 PPS, il est rappelé qu'il est très nécessaire d'avoir un coresponsable au sein du département de psychologie, ce diplôme étant inscrit dans les formations de l'UFR sciences humaines et financé par elle. Le doyen tient à souligner que le respect des enseignements prévus dans les maquettes y est, comme partout, une obligation et qu'il ne tolérera pas les errements de l'année qui vient de s'écouler, où des cours n'ont pas été dispensés et d'autres ont été inventés hors maquette.

Les modifications des fiches filières des masters sont votées à **l'unanimité moins une abstention.**

5 – Création du DU « Clinique et Psychopathologie des Affections somatiques ».

Projet déposé par M. Baptiste LIGNIER (voir document annexé), qui étoffe encore notre offre en psychologie.

Il s'agit de la création d'un DU « Psychologie clinique et psychopathologie des affections somatiques ». Ce DU concernera la place, le positionnement, la pratique et les différentes missions du psychologue clinicien ou du professionnel de santé engagé dans un travail clinique auprès de patients souffrant d'une affection somatique.

Ce DU s'adresse à des professionnels en formation continue. Il peut en revanche intéresser potentiellement les jeunes psychologues cliniciens qui, au cours de leur formation, ont plutôt été formés aux affections psychiatriques.

Coût de la formation :

- o Tout participant devra acquitter deux montants :
 - 1- Les droits d'inscription universitaire annuels (montant variable selon l'université d'inscription) ;
 - 2- Les frais de formation (montant différent suivant inscription à titre personnel ou prise en charge de la formation dans le cadre de la FTLV).

- Frais de formation avec prise en charge : 2 500 €
- Frais de formation sans prise en charge : 1 300 €
- Frais de formation pour les étudiants en fin de cursus universitaire : 800€

Il sera possible d'ouvrir potentiellement certaines journées de la formation, sous forme d'action courte de formation pour un public extérieur : cout par journée de formation 300€

Unanimité.

6 – Point sur Parcoursup

Le doyen fait un bref historique de la situation. Des six départements de l'UFR, seul celui de géographie avait décidé de classer les dossiers de candidatures des lycéens et, informée, la présidence avait accepté de respecter le choix de non-classement des cinq autres. Cependant, soit crainte d'un afflux incontrôlé soit pression du rectorat (soit les deux), la présidence fit volte-face quelques jours avant la fin des opérations de classement, en informa le doyen qui refusa, au nom de ses collègues, à faire procéder à un classement d'urgence. Une commission composée de trois vice-présidents, dont aucun membre des disciplines concernées, opéra donc ce classement, suivant des critères qu'elle fixa elle-même, reprenant les moyennes générales des lycéens pondérées par le type de baccalauréat. Le doyen observe qu'il n'est pas sûr que cette pondération, assez lourde au détriment des baccalauréats technologiques et professionnels, soit celle qu'auraient pu souhaiter les collègues.

A ce stade de la procédure, et selon les données disponibles (voir document annexé), les membres du conseil constatent d'une part le très grand nombre de lycéens n'ayant pas donné de réponse aux propositions reçues, bloquant ainsi la fluidité des attributions de places, et aussi la nette différence selon les disciplines dans la proportion des propositions acceptées et refusées. Le doyen trouve, à titre personnel, que nous sommes choisis par les étudiants plus encore que nous ne les choisissons, ce qui relativise heureusement la notion de sélection induite par la réforme... mais relativise aussi la nécessité de cette réforme.

7 – Questions diverses

Le conseil réduit aux enseignants vote à l'**unanimité** la demande de capitalisation de 24 h TD demandée par Mme Lucie FINEZ.

La séance est levée à 20h.



Le Président du conseil d'UFR

Philippe SALVADORI